



Déposé le 16 JUIN 2009

Scanné le 17 JUIN 2009

09\_INT\_259

## Interpellation : La prescription de la méthadone

La base légale pour le traitement avec prescription de méthadone des personnes dépendantes aux opiacés est inscrite depuis 1975 dans la Loi fédérale sur les Stupéfiants. Le contrôle des traitements est une tâche qui ressort de la responsabilité des médecins cantonaux.

La prescription de méthadone comme drogue de substitution a souvent été contestée. La dépendance d'une partie des toxicomanes qui reçoivent de la méthadone devient chronique. La méthadone n'est pas un amusement. Rappelons que les cinq cas d'overdose aux Diablerets en février dernier, dont un mortel, étaient dû à la méthadone.

La qualité du traitement est également discutable ; les programmes prévus offrent peu de passerelles vers des thérapies axées sur l'abstinence. Les témoignages de personnes qui, ayant substitué l'héroïne à la méthadone, se seraient sorties ainsi de l'engrenage de la dépendance, semblent faire cruellement défaut. Pour simplifier, il semble aisé d'obtenir des statistiques sur le nombre de personnes qui abandonnent l'héroïne pour un traitement à la méthadone. Par contre le passage de la méthadone à l'abstinence est plus difficile à mesurer. A tel point que l'on est en droit de se demander si un tel programme répond au souci premier de notre système de santé (ou du moins ce qui devrait l'être), à savoir de préserver et ramener à un état sain tant les corps que les esprits.

Dernièrement mentionné dans la presse, un autre problème est soulevé : la prescription de méthadone, ou plutôt sa surprescription, ou l'absence de contrôle lors de l'absorption des doses. Si la méthadone est importée depuis certains pays de l'Europe de l'Est, elle a également comme source des prescriptions que des médecins vaudois pourraient établir de manière exagérée pour des patients qui prétextent une absence prolongée, une utilisation personnelle surestimée. Ces patients n'utilisant qu'une part des doses prescrites, revendent ensuite le surplus, et nourrissent le marché de la drogue.

Un médecin, intervenant du Parachute à Lausanne, a relevé ce phénomène. Il ne se contente pas de s'en inquiéter, mais propose également une nouvelle méthode visant à éloigner peu à peu le dépendant de sa drogue. Mme Farine-Hitz, porte-parole du Département de la santé et de l'action sociale, lui a répondu par voie de presse que ses propositions sont en cours d'étude dans le service et qu'il est trop tôt pour les commenter.

M'inscrivant dans cette démarche d'analyse, je pose au Conseil d'Etat, par l'intermédiaire de la présente interpellation, les questions suivantes :

Quelles sont les statistiques des parcours des toxicomanes traités à la méthadone, combien de personnes ont été traitées ces dix dernières années en Suisse et dans le canton de Vaud et combien d'entre elles sont-elles sorties de la dépendance ?

Que fait-on pour améliorer le passage aux thérapies en institution axées sur l'abstinence ?

Le Conseil d'Etat s'est-il inquiété de cas de surprescription de méthadone conduisant à un trafic, en a-t-il évalué l'ampleur ?

Vevey, le 16 juin 2009.

Fabienne Despot

Désire développer.

Intepelkhan F. Despot  
Prescription wê Hadone

Liste des députés signataires – état au 17 mars 2009

Abbet Raphaël	Chapalay Albert	Dolivo Jean-Michel
Aebi Jean-Robert	Chappuis Laurent	Ducommun Philippe
Amarelle Cesla	Chatelain André	Dufour Claude-Eric
Amstein Claudine	Chevalley Christine	Durussel José
Ansermet Jacques	Chevalley Edna	Duvoisin Ginette
Apothéoz Stéphanie	Chevalley Isabelle	Epars Olivier
Aubert Mireille	Cherix François	Fardel Claude-André
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Luc	Favez Jean-Michel
Ballif Laurent	Chollet Jean-Marc	Favrod Pierre-Alain
Bally Alexis	Christen Jérôme	Feller Olivier
Bavaud Sandrine	Clot Bertrand	Ferrari Yves
Bernhard Maximilien	Cornamusaz Philippe	Flora-Guttman Martine
Berseth Verena	Cornaz-Roveilli Valérie	Freymond Cantone Fabienne
Bolay Guy-Philippe	Courdesse Régis	Gaille Pierre-André
Bonjour Eric	De Preux Patrick	Gay Vallotton Michèle
Bonny Dominique-Richard	Debluè François	Gfeller Olivier
Borel Bernard	Décaillet Anne	Girardet Lucas
Borloz Frédéric	Décosterd Anne	Gardon Julie
Bottlang-Pittet Jaqueline	Delacour André	Glutz Félix
Brélaz François	Depoisier Anne-Marie	Golaz Florence
Buffat Marc-Olivier	Deriaz Philippe	Golaz Olivier
Buffat Michaël	Desmeules Michel	Gorrite Nuria
Cachin Jean-François	Despot Fabienne	Grandjean Pierre
Calpini Christa	Devaud Grégory	Grognuz Frédéric
Capt Gloria	Dind Claudine	Guignard Jean

## Liste des députés signataires – état au 17 mars 2009

Guignard Pierre	Métraux Béatrice	Reymond Philippe
Haenni Frédéric	Meyer Roxanne	Rochat Nicolas
Haldy Jacques	Miéville Michel	Rod Armand
Haury Jacques-André	Modoux Philippe	Rostan Jacqueline
Hurni Véronique	Monod Alain	Roulet Catherine
Jaquet-Berger Christiane	Montangero Stéphane	Ruey-Ray Elisabeth
Jaquier Rémy	Mossi Michele	Saugy Roger
Jobin Philippe	Mouquin Michel	Savary Marianne
Jufer-Tissot Nicole	Nicolet Jacques	Schwaab Jean Christophe
Jungclaus Delarze Suzanne	Pache Rémy	Schwaar Valérie
Junod Grégoire	Papilloud Anne	Schwab Claude
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Silauri Alessandra
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphael	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier	Peters Lise	Uffer Filip
Mange Daniel	Pidoux Jean-Yves	Venezelos Vassilis
Manzini Pascale	Pidoux Pierre-André	Villa Sylvie
Marendaz André	Poncet Gabriel	Volet Pierre
Martinet Philippe	Randin Philippe	Walther Eric
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Weber-Jobé Monique
Mayor Olivier	Rau Michel	Wehrli Laurent
Maystre Tinetta	Reichen Gil	Wyssa Claudine
Melly Serge	Renaud Michel	Yersin Jean-Robert
Mercier Pierre-Alain	Rey-Marion Ailette	Zwahlen Pierre